Docteur H. DAVID
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS
PHARMACIEN DE 1re CLASSE
DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PARIS

1104
22

La Peste à Angers

PARIS
A. MALOINE, ÉDITEUR
25-27, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 25-27

1908

G xx 14

1130

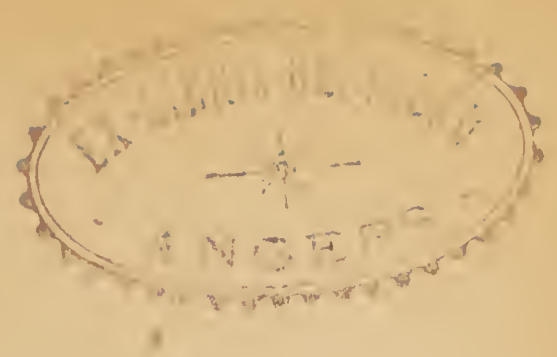

Docteur H. DAVID

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS
PHARMACIEN DE 1re CLASSE
DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PARIS

La Peste à Angers

PARIS
A. MALOINE, ÉDITEUR
25-27, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 25-27

1908

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/b30612020

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

MONSIEUR LE PROFESSEUR GILBERT-BALLET

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

MÉDECIN DES HOPITAUX

MEIS ET AMICIS

AVANT-PROPOS

En 1861, dans la *Gazette médicale de Paris,* le Dr P. Ménière (1), agrégé de la Faculté de médecine et médecin de l'Institut impérial des sourds-muets, après avoir cité nombre d'ouvrages traitant de la peste, et en particulier de celle de 1626, déclare qu'il regrette de ne pas connaître d'Angevin ayant traité cette question. « Nous pouvons, dit-il, multiplier ces citations, et nous regrettons de ne rien trouver dans l'immense catalogue de Haeser qui vienne d'un médecin angevin. »

L'ouvrage existait cependant; car, en 1631, René

1. Prosper Ménière, né à Angers le 1er germinal an VII 18 juin 1799), interne à l'Hôtel-Dieu d'Angers le 30 avril 1819, puis à Paris (médaille d'or en 1826), fut reçu docteur en 1828. En 1832 il était professeur agrégé de la Faculté, en 1833 attaché comme chirurgien au service de la duchesse de Berry, dans la citadelle de Blaye. Il est, en 1837, désigné à l'unanimité pour suppléer Desgenettes comme professeur d'hygiène. Ses publications scientifiques et littéraires sont très nombreuses. Son nom a même été donné à une lésion de l'oreille interne. Ami d'Orfila, de Jules Janin et du chancelier Pasquier, il mourut à Paris le 6 janvier 1862.

Gendry (1), « maistre chirurgien en la ville d'Angers et commis du premier médecin du Roy pour les rapports et vérifications », publiait chez René Hernault, imprimeur demeurant au Pilory, en la même ville, un *Traicté de peste et des moyens de s'en préserver, ensemble de la curation d'icelle, et des accidents qui la suivent.*

Il m'a donc semblé intéressant de faire connaître cet ouvrage, qui existe à la bibliothèque d'Angers, et en même temps de signaler les principales épidémies de peste qui ont ravagé l'Anjou et dont tout souvenir n'est pas encore disparu, puisqu'il reste encore, dans l'un de nos musées, un souvenir d'art enfanté probablement par cette triste maladie.

A ces temps malheureux remontent en effet les danses macabres ; à Angers, le musée Saint-Jean (2) possède un bahut du XVIe siècle qui représente une de ces danses, où la mort est bernée par la foule.

1. René Gendry (1599-1662) était également l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Les moyens de bien rapporter en justice les indispositions et changemens qui arrivent à la santé des hommes, ensemble un traité des mammelles et de leurs maladies ; plus un traité de strangulation de l'intestin et de l'opération pour le réduire, avec un formulaire de la méthode de consulter en chirurgie.*

2. Musée d'archéologie installé dans les anciens bâtiments de l'hôpital Saint-Jean, et dont la construction remonte à Henri II Plantagenet, roi d'Angleterre et comte d'Anjou.

INTRODUCTION

On a désigné, sous le nom de *Peste,* des épidémies de nature absolument différente, aussi est-il nécessaire de bien préciser ce qu'est la véritable peste.

Elle est essentiellement épidémique et contagieuse; sa période d'incubation varie d'un jour et demi à quatre jours, dix au plus. Cette affection est caractérisée, dans ses formes classiques, par trois grands symptômes, existant séparément, ou réunis chez le même sujet : bubons, charbons, éruptions et exanthèmes.

Incubation 2 à 10 jours

3 types. Bubon Charbon Exanthème

Le *bubon* existe dans les régions où se trouvent les ganglions lymphatiques : à la partie interne de la cuisse (au-dessous de l'arcade crurale), au pli de l'aîne, au cou, à la mâchoire, à l'aisselle et rarement ailleurs.

Bubon : Pli de l'aîne cou mâchoire aisselle.

Le *charbon* est une pustule contenant une sérosité noirâtre et entourée d'une auréole rouge. Il siège généralement sur le tronc et les membres.

Charbon pustule à sérosité noirâtre, avec auréole rouge.

La peau est aussi le siège d'*éruptions,* violettes ou noirâtres, ayant de 1 à 5 millimètres de diamètre.

Exanthème taches violettes ou noirâtres de 1 à 5 mm.

D'habitude le tableau clinique de la peste est le

suivant : Le malade est pris brusquement d'un abattement extrême avec vertiges, maux de tête, courbatures et il a le visage pâle. Il éprouve de plus une sensation de brûlure interne.

Après quelques heures, parfois plusieurs jours, frisson intense, puis fièvre avec état typhoïdique.

Au deuxième ou troisième jour de cette période se montrent les bubons, précédés de vives douleurs; souvent à ce moment la température baisse, tandis qu'il se produit des sueurs.

Dans la plupart des cas, les bubons suppurent un certain temps avant de se cicatriser. Lorsqu'ils se développent sans amener de rémission, le pronostic est sérieux, l'état s'aggrave et le malade tombe dans le coma où il reste jusqu'à sa mort.

La pyohémie détermine fréquemment, pendant cette période finale, des furoncles, des abcès, des éruptions hémorrhagiques. La maladie peut être foudroyante et tuer en quelques heures ; elle peut être bénigne et se borner à de simples engorgements ganglionnaires.

Suivant la prédominance des symptômes, la peste peut être de forme *pulmonaire* et, par suite très dangereuse puisqu'il y a 90 décès sur 100 malades, de forme *gastro-intestinale,* ou encore *nerveuse,* ou bien *hémorrhagique.*

La durée moyenne de l'affection est de six à huit jours ; une première atteinte donne en général l'immunité.

La mort par syncope survient souvent pendant la

convalescence et il se produit parfois, après la maladie, des paralysies diverses.

La peste est, comme nous l'avons déjà dit, une maladie contagieuse, dont le microbe, découvert par Yersin en 1894, est un bacille court à bouts arrondis. Il existe en grande abondance dans le foie, la rate, le sang, les bubons et les ganglions hypertrophiés du malade ; il pénètre dans l'organisme par voie cutanée, digestive ou aérienne.

On a obtenu d'excellents résultats en traitant cette affection par le sérum antipesteux de Yersin à des doses quotidiennes variant de 20 à 80 centimètres cubes.

HISTOIRE GENERALE

Aux temps les plus reculés, la peste, considérée comme une vengeance des Dieux, est signalée sous le règne d'Éaque (1), aïeul d'Achille, dans l'île d'Égine qu'elle ravage; puis chez les Thébains (2) (14 siècles avant notre ère). Les Grecs assiégeant Troie sont décimés par la même maladie (3).

A une époque encore plus reculée (2.000 ans environ avant J.-C.) l'épidémie ravageait l'Égypte, et Moïse nous en a laissé une vague description.

En septembre 461 (av. J.-C.) si l'on en croit Denys d'Halicarnasse, une terrible maladie pestilentielle était à Rome. Elle s'attaqua d'abord aux animaux, puis aux bergers, aux paysans et enfin aux habitants de la ville. C'étaient les gens de la dernière classe qui étaient surtout frappés et mouraient par milliers. Le Sénat cependant perdit un quart de ses membres.

Mais il faut arriver à la peste d'Athènes (428 av. J.-C.) pour avoir des renseignements plus sérieux. Dio-

1. Ovide. *Métamorphoses.*
2. Sophocle. *Œdipe roi, Œdipe à Colonne.*
Sénèque. *Œdipe.*
3. Homère. *Iliade*

dore de Sicile évalue à 15.000 le nombre des morts.

L'armée carthaginoise, sous les murs de Syracuse, fut également atteinte d'une maladie que l'on dit être la peste : mais rien de bien précis ne permet d'affirmer la nature nettement pestilentielle de toutes ces épidémies.

Au commencement de l'ère chrétienne, la peste à bubons dévastait la Lydie; elle fut décrite par Rufus d'Éphèse,[2] médecin de Trajan,[1] d'après les textes de Dioscoride et de Posidonius.

Sous Néron (an 66), sous Marc-Aurèle (161-180), la peste dévaste encore l'Italie. Cette dernière est connue sous le nom de peste Antonine.[3] Galien, effrayé, se réfugia à Pergame.[4] Il nous en a donné une description, où il indique comme traitement le bol d'Arménie[5] et la thériaque.

La peste de Gallus[6] (251 à 253) est mentionnée par saint Cyprien[7] et de nombreux historiens.

Mais il faut arriver à la peste Justinienne[8] pour avoir des renseignements plus complets. Elle commença en 527, ravagea le monde pendant un siècle et enleva des millions d'individus. Évagre, Procope[10] et Grégoire de Tours[11] nous en ont laissé des descriptions assez précises.

Du XIe au XIVe siècle, trente-deux apparitions de ce fléau sont signalées.

*
* *

La peste noire (1348) ravagea le monde entier. Elle vint d'Asie en Europe et enleva, si l'on en croit

Froissart, le tiers de la population vivant alors. Elle fut décrite par de nombreux auteurs et il n'est pas douteux que ce fut bien la véritable peste, la peste à bubons.

A cette époque remonte le plus vieil acte de la Faculté qui soit parvenu jusqu'à nous ; c'est la *Consultation sur l'épidémie faite par le Collège de la Faculté de médecine de Paris*, à la demande de Philippe VI de Valois. (P. L. hardi) (1)

Cet important travail indiquait toutes les mesures que l'on devait prendre pour traiter la peste ou s'en préserver : aliments, boissons, exercices, bains, tout y est décrit minutieusement. Malheureusement, à côté de conseils et d'observations très justes, on y trouvait de singulières théories sur l'influence qu'avaient, sur la maladie, Mars, Jupiter et Saturne.

Au xve et au xvie siècle, le fléau continua son œuvre en Espagne, en Allemagne, en Russie, en France, en Orient comme en Occident.

XVIIe S

A la fin du xvie siècle et au commencement du xviie, l'épidémie désole Paris, une partie de la France et l'Allemagne. En 1630 elle est dans le Nord de l'Italie, à Montpellier ; en 1635 elle est à Nimègue, en 1656-1657 en Allemagne et toujours dans l'Italie du Nord.

La terrible peste de Londres est de 1665 ; elle enleva à cette ville plus de 70.000 habitants. L'Angleterre d'ailleurs ne fut pas seule atteinte, car l'Orient et une partie de l'Europe furent également ravagés.

(1) 1293 - 1350. 1328 (+ Canel 1328) début de la guerre de cent ans

De 1707 à 1713 la peste reparaît un peu partout en Europe.

C'est en 1720 que l'épidémie s'abattit sur Marseille et toute la Provence, en faisant 80.000 victimes ; ce fut la dernière grande peste en France. Elle avait d'ailleurs perdu, depuis quelques siècles, son caractère de généralisation et, grâce aux mesures prises, elle était de plus en plus localisée.

Marseille 1720 [illegible]

A la fin du XVIIIe siècle, elle n'est plus signalée qu'en Asie, en Égypte et sur les côtes barbaresques.

Au XIXe siècle, les foyers deviennent de plus en plus limités et se réduisent à la Cyrénaïque (1) en Afrique, tandis qu'en Asie ils existent encore en Chine, dans l'Inde, le Turkestan, la Perse et l'Arabie.

De nos jours il y a encore quelques foyers endémiques, peu nombreux en Afrique où on ne les rencontre que dans l'Ouganda et la Cyrénaïque, mais bien plus étendus en Asie, où ils sont disséminés du Kurdistan au Yunnam, en suivant la chaîne des montagnes, tandis qu'un autre existe en Arabie, dans l'Assyr.

De là partent, parfois, des épidémies qui se fixent loin de leur lieu d'origine, disparaissent rapidement, lorsque toutes les mesures d'hygiène ont été prises, et, au contraire, persistent lorsque domine l'imprévoyance ou la fantaisie administrative.

(1) [illegible] l'O. [illegible] l'Égypte.

LA PESTE A ANGERS

DU Ve AU XVe SIÈCLE

Dans la seconde moitié du ve siècle la peste ravageait Angers. En effet, Grégoire de Tours et Frédégaire nous apprennent que les Saxons, sous la conduite d'Adovacre, et les Francs, commandés par Childéric, se rencontrèrent à Angers, mais qu'ils durent se retirer rapidement parce que la ville était ravagée par la peste.

Ce que fut cette épidémie, aucun document ne nous permet de le dire ; il est probable qu'elle fut semblable à celles qui sévissaient alors un peu partout dans le monde romain.

Les invasions de barbares, les guerres continues, la misère contribuaient à l'extension du fléau et les troupes armées qui ravageaient le pays devaient, évidemment, répandre cette maladie là où elles passaient.

Une autre cause de contagion provenait des communications fréquentes avec l'Orient, car en dehors des relations commerciales, des pèlerins se rendaient déjà en Palestine pour y trouver des souvenirs du

Christ, d'autres en Égypte (foyer pestilentiel bien connu) pour y voir les Solitaires et s'inspirer de leurs doctrines (1). (?)

La Peste Justinienne (vers 575) ne devait pas épargner notre ville, bien éprouvée par des tremblements de terre et par le pillage des soldats de Frédégonde (1).

Cette peste, nous dit Grégoire de Tours, était appelée *inguinale*. Il y avait des boutons et des ampoules sur tout le corps, tandis que dans l'aîne ou l'aisselle se produisait une tumeur sinueuse. La mort était souvent immédiate, mais ne venait parfois qu'au bout de deux ou trois jours.

*
* *

On trouve, dans une note marginale de la *Petite Chronique de Saint-Aubin* (2) (d'Angers), signalée par P. Marchegay et étudiée par le Dr Farge, la preuve du passage à Angers de la terrible *Peste noire*.

« Alors sévissait, nous dit le moine narrateur, une terrible maladie mortelle, que les médecins appelent épidémie. Elle parcourut le monde entier, mais ne sévit pas également dans tous les pays, car il ne resta pas, dans certains endroits, le dixième des ha-

1. Ce fut le cas de Nonus Licinius (civis Andegavus), qui fonda un monastère en Anjou et fut plus tard évêque de Tours.

Grégoire de Tours, lib. X, *H. franc.*

1. Godard-Fautrier. *L'Anjou et ses monuments.* 545-597 { T.I. p. 127

2. La riche abbaye Saint-Aubin, fondée par Childéric en 534, exista jusqu'à la Révolution (1790).

bitants, dans d'autres le sixième, dans certains il en mourut le tiers, dans d'autres le quart. »

1348

Ce fut vers le 30 novembre 1348 que la peste apparut chez les frères Augustins, établis à l'intérieur de la ville, près la porte Lyonnaise, puis de là gagna toute la cité, envahit les bourgs voisins et ne s'éteignit que vers la Toussaint 1349, après une durée de onze mois.

Les symptômes de l'affection sont décrits par notre chroniqueur avec plus de précision encore que ne le fit Guy de Chauliac pour la peste d'Avignon (1) dans son *Traité de chirurgie* de 1363.

Chronique du moine de St Aubin. Description : les 3 formes.

« Et il y avait trois formes de cette épidémie ; en effet les uns crachaient du sang, d'autres avaient sur le corps des taches rouges et brunâtres, analogues à celles du peigne marin ou de la raie pastenague, et aucuns de ceux-là ne réchappaient. D'autres encore avaient des aposthèmes ou des strumes dans l'aîne ou sous l'aisselle, et de ceux-là quelques-uns échappaient. »

« Et il faut savoir que ces maladies étaient très contagieuses, et que presque tous ceux qui soignaient les malades mouraient, ainsi que les prêtres qui recevaient leur confession. »

La riche abbaye de Saint-Aubin paya son tribut au mal, en perdant plus de la moitié de ses habitants

1. Guy de Chauliac ne cite que deux variétés de peste : « Elle fust de deux sortes : la première dura deux mois avec fièvre continüe, et crachement de sang et on en mourait dans trois jours. La seconde fust, tout le reste du temps, etc. »

et parmi eux: l'aumônier, l'armoirier, l'infirmier, l'hostellier, trois enfants et leur maître, enfin l'abbé lui-même, Pierre Bonneau qui mourait le 27 septembre 1349.

Les autres monastères furent également atteints, car « prieurs et religieux étaient morts en très grand nombre. »

Malgré cela l'Anjou fut des provinces privilégiées, dont la mortalité resta faible par rapport à celle des autres pays.

*
* *

En 1362 la peste revient encore, et le continuateur de la *Chronique* de Guillaume de Nangis (2) nous dit « Cette année 1362, il y eut une très grande mortalité en Poitou, en Bourgogne et en Anjou, et beaucoup d'hommes mouroient du mal des tumeurs, comme on l'avait déjà vu en d'autres temps. »

1362

Chronique de Guillaume de Nangis

Il est probable que, pour le traitement des apostèmes et des fistules résultant de leur suppuration, on dut employer, à Angers, les formules suivantes d'épithèmes inscrites sur un manuscrit du XIVe siècle, qui se trouve à la Bibliothèque de la ville (1).

Suc d'abeille, jaune d'œuf et radicelles de froment.

Puis une autre:

Chauffer, avec un peu d'huile, un oignon de lys, jusqu'à cuisson parfaite, et appliquer le produit obtenu encore chaud, sur l'apostème.

1. Dr Farge : *Revue d'Anjou* (1854).

(2) Moine de St Denis XIIIe S.

La terreur causée par la peste était telle que les médecins n'approchaient les malades que revêtus d'un costume spécial, dont Mauget nous a donné la description :

« Il est de maroquin de Levant, le masque et les yeux de cristal, et un long nés rempli de parfums. Le nés, en forme de bec, n'a véritablement que deux trous, un de chaque côté, à l'endroit des ouvertures du nés naturel : mais cela peut suffire pour la respiration, et c'est pour porter avec l'air que l'on respire l'impression des drogues renfermées plus avant dans le bec. Sous le manteau, on porte ordinairement des bottines faites de maroquin de Levant, des culottes de peau unie, qui s'attachent auxdites bottines, et une chemisette aussi de peau unie, dont on renferme le bas dans les culottes ; le chapeau et les gans sont aussi de même peau. »

Le désordre était général, les passions de tous genres étaient déchaînées. C'était l'époque des Flagellants, des Bégards et des Turlupins. Ce fut bientôt la Jacquerie.

LA PESTE A ANGERS
DU XVe AU XVIIe SIÈCLE

Il faut maintenant arriver au XVe siècle pour que la peste soit de nouveau signalée à Angers. C'est ainsi que nous trouvons le nom de Bernard (de Pontoise) (1), employé par la ville pendant la peste de 1407.

Nous ne savons pas ce que dura cette épidémie, mais il est probable qu'elle persista un certain temps et obligea la police à prendre quelques mesures hygiéniques.

En effet, les chirurgiens-barbiers et les maréchaux-ferrants avaient l'habitude de retenir pour eux le sang de la personne ou de l'animal qu'ils venaient de saigner, et le donnaient à leurs porcs pour les engraisser. De plus, ces animaux, errant dans la rue, se nourrissaient de toutes sortes de détritus; on voit donc le danger qui en résultait pour le peuple dont leur chair constituait la principale alimentation. Ces porcs étaient vendus par l'entremise des bouchers.

A la suite de vives réclamations, *un règlement de police de* 1410 *obligea les bouchers à les garder chez*

1. *Répertoire archéologique de l'Anjou* (1860).

eux et à les nourrir un certain temps avant de les mettre en vente, 30 jours ceux du maréchal et 40 jours ceux du barbier (1).

Si l'on considère que le porc est parmi les animaux atteints de la peste ; que le bacille de Yersin vit dans le sang et s'y rencontre encore trois à quatre semaines après la guérison (2) ; que la saignée faisait partie du traitement de la maladie, cette mesure apparaît comme très sage, puisque, d'après Willm, l'inoculation du sang pesteux aux animaux donne la peste dans 83 cas pour 100.

Pendant la plus grande partie du xve siècle, Angers est ravagé par l'épidémie. C'est ainsi que le 4 août 1438 les magistrats sont dispensés de siéger pour cette cause : le 29 août 1439, l'épidémie est encore en ville. De même, le 29 septembre 1449, le 19 août 1450, en 1463, en 1472, 1485, 1488, 1499.

A cette époque l'hôpital était fermé aux contagieux (3) *qui mouraient souvent à l'abandon dans les rues*, tandis que la population saine émigrait, et le prieur de l'Hôtel-Dieu se réfugiait au manoir d'Aigrefoin (4), où il donnait asile aux religieux convalescents.

1. Voici ce que j'ai trouvé concernant la vente du porc par le boucher : « qu'il n'acheptera nuls porcs de maréchal « ne de barbier qu'ils exposent en vente, jusqu'à ce qu'ils « ayent estez gardez temps compétent, scavoir ceux acheptez « du maréchal trente jours et du barbier quarante jours. »

2. Dr Bourges. *La Peste.*

3. C. Port. *Notice sur l'Hôtel-Dieu.*

4. Manoir entouré d'un beau domaine planté de vignes, appartenant à l'Hôtel-Dieu d'Angers.

D'ailleurs l'hôpital, fondé en 1175, semble ne pas avoir eu de médecin attitré avant le 1er mars 1448 (1) et ce fut le roi René qui mit fin à cette singulière situation. Maurice Lepelletier, licencié en médecine, se chargea de ce service moyennant 40 livres tournois payés annuellement par la ville. Il devait faire deux visites par semaine aux aumôneries et hôpital, c'est-à-dire à Saint-Michel du Tertre, au Saint-Esprit, à Saint-Julien, à Bressigny, à Fils de Prêtre et à l'hôpital Saint-Jean.

Ce n'est qu'en 1553 que le médecin fut mis à la charge du prieur de l'Hôtel-Dieu ; il faisait au maximum une à deux visites par semaine.

Pour se préserver de la contagion, on transportait hors la ville les cadavres des pestiférés et on les enterrait au « champ de la mort » (2).

« Aucunes tombes ni croix n'étaient placées sur les fosses ; seulement au milieu de cette lugubre enceinte s'élevait un modeste calvaire. »

« Ce funèbre champ n'était jamais ouvert au public, son accès était même interdit aux familles qui y avaient les leurs. Lorsqu'une personne atteinte de la peste venait à succomber, deux hommes, à la nuit venue, portaient sur leurs épaules son corps et le déposaient dans une fosse ; un religieux, des ordres mendiants, récitait une prière, puis, la fosse étant comblée,

1. C. Port. *Notice sur l'Hôtel-Dieu.*

2. Il était situé sur l'emplacement qu'occupent actuellement les maisons ayant les nos 20 et 22 du boulevard de Saumur et s'étendait jusqu'au no 7 de la rue Hanneloup.

prêtre et fossoyeur se retiraient en silence et ne rentraient dans ce triste lieu que le soir où la mort venait de nouveau réclamer leur ministère (1). »

La peste de 1463 suivait de près l'insurrection de la Tricoterie (septembre 1461) qui avait amené une misère épouvantable.

Celle de 1485 se produisait une année où les tremblements de terre (mars 1485) avaient été la cause de nombreux malheurs.

Le 12 juin 1472 il y eut, à la cathédrale, une modification dans le cérémonial habituel, modification due aux craintes de contagion.

Jusqu'alors les chrétiens se donnaient le baiser de paix, qu'ils recevaient du prêtre; cette habitude fut remplacée par le baiser donné à un instrument d'argent.

Le 21 août 1486 fut représenté, à Angers, un mystère de la Passion, dont l'auteur était un médecin, « très éloquent et scientiffique docteur maistre Jehan Michel » (2).

Ces représentations attiraient toujours une foule d'étrangers ; aussi le conseil de ville réuni à cette occasion ordonnait aux hôteliers « qu'ils se prennent bien garde quelques gens arrivant à leurs maisons,

1. Manuscrit Paulmier.

2. Né probablement à Angers. Fut un des rédacteurs des nouveaux statuts de la Faculté d'Angers (1483). Désigné en 1486 par le Conseil de ville comme l'un des deux médecins chargés du service public, et en 1488 des réjouissances à faire pour la venue du roi. Auteur d'un certain nombre de mystères ; meurt en 1501.

et n'en reçoivent aucuns de Broychessac (1) ne d'ailleurs, où il y a peste. »

Malgré toutes ces précautions, le fléau faisait son apparition en 1487 et le conseil de ville dut suspendre ses séances. De nouvelles mesures de salubrité sont prises en 1488 et 1489. En dehors du nettoyage des rues, c'étaient probablement celles que la Faculté de Médecine de Paris avait indiquées dans sa *Consultation sur l'épidémie d'octobre* 1348 :

Brûler des bois secs et odoriférants, faire des fumigations d'aloès, ambre, musc, marjolaine, oliban, tamarique, pendant l'hiver ;

Arroser l'habitation avec de l'eau de roses et du vinaigre, pendant l'été, et joncher le sol de branches, de feuilles et de fleurs « froides » telles que les plantes vertes : osiers, roses, nénuphars, feuilles de vigne.

En 1498 le roi Louis XII et la reine devant venir à Angers, il fut fait sur leur demande une enquête sévère pour savoir s'il n'y avait pas crainte d'épidémie, et il est bizarre de constater ce que furent les curés de la ville et deux apothicaires que l'on chargea de ce soin (2).

Il y avait probablement des cas douteux ou des craintes pour l'avenir, car on renouvela encore les mesures de salubrité.

*
* *

1. Brissac.
2. B.-B. 10 (*Archives municipales*).

1514 En 1514 la peste reparait. Elle fut terrible et Grandet nous dit : « que la plupart des habitants en moururent ». On dut recourir à de nouvelles mesures hygiéniques. Aussi, le 13 avril 1515, le conseil de ville se réunissait « pour donner ordre aux immondaitez pouvant causer peste. »

1518 Cela n'empêcha pas, en août 1518, une nouvelle épidémie qui se continua en 1519 et fit de nombreuses victimes. Elle obligea même François Ier, qui était en Anjou, (2) à quitter cette province. Rabelais, qui vivait à cette époque au couvent de la Baumette (1), y fait allusion en son cinquième chapitre du deuxième livre de *Pantagruel :* « C'est à Angers qu'en son jeune eage, Pantagruel vint à trois pas et un sault, où il se trouvoylt fort bien et y eut demouré quelque espace, n'eust été que la peste l'en chassa. »

1521 En 1521 elle existait encore, car, le 7 septembre 1521, les barbiers furent convoqués « pour faire sçavoir où ilz en ont saigné de malades de peste. »

1530-1532 Nouvelle apparition en 1530 puis en 1532.

En décembre 1551 le juge de la prévôté propose différentes mesures pour empêcher « la contagion d'aer pestilent ».

Les guerres de religion ravageaient le pays, amenant avec elles leur cortège de misères, de privations et d'épidémies. Les 5 et 6 mai 1562 la ville est livrée à la soldatesque et peu après, en juin de la même

1. La Baumette était un couvent de Cordeliers, situé sur les bords de la Maine, à quelques kilomètres d'Angers, et où Rabelais passa quelques années.

(2) Au Château de Verger. —

année, la peste éclate et se développe avec une effrayante rapidité. 1562

Les tribunaux s'en vont siéger à Villévêque (1), au château de l'évêque, abandonnant Angers, comme le firent d'ailleurs la plus grande partie de la population et le médecin ordinaire de l'Hôtel-Dieu, Nicolas Morand, qu'on dut remplacer par le chirurgien Charles Garnier.

Les marchés furent installés hors les murs, car les campagnards craignant la contagion ne voulaient plus entrer dans la cité.

Les maisons des pestiférés furent marquées et fermées.

En 1568 le fléau revient et sévit avec plus de violence qu'en 1562. 1568

*
* *

Ce fut au mois de septembre 1582 que la nouvelle parvint à Angers de la terrible épidémie de peste qui ravageait Nantes. Le conseil de ville fut aussitôt réuni (17 sept.) pour aviser aux moyens d'empêcher la contagion.

Il fut décidé que deux portes seulement resteraient ouvertes : « l'une decza, l'autre delà, auxquelles seront proposez trois notables personnes de la justice, du corps de la ville et des principaulx bourgeois et habitans de la ville, pour empescher l'entrée aux

1. Petit bourg situé à 16 kilomètres d'Angers et où l'évêque possédait un manoir qui était un véritable château-fort.

pauvres cayments (1) valides et autres infectez. »

De plus le marché était transporté à Saint-Sauveur, sur les fossés de la ville.

Le 31 octobre 1582 nouvelle réunion ; une troisième porte, la porte Toussaint, est ouverte pour les ecclésiastiques, à condition toutefois qu'ils veuillent bien la surveiller et on s'occupe d'un local pour les malades : « La maison et la clouserie dépendans de l'aulmosnerie Filz de Prestre (2) » doivent être vues à ce sujet.

La ville est consignée aux mendiants étrangers, tandis que les pauvres de la cité sont secourus et nourris à domicile et tous les habitants devront nettoyer le devant de leur porte « et deffences de ne y souffrir estre gectez aucunes immondices, sur peine de dis escuz d'amende et de prison. »

Le gouverneur du château, Michel de Hallot, est prié de « faire entourner des compaignies qui s'en viennent icy, à l'entour de ceste ville, lesquelles sont entachées de la maladie contagieuse. » (3 novembre).

Grâce aux précautions prises, l'épidémie fut écartée, mais pour peu de temps malheureusement, car le 6 mai 1583 on songe à construire un hôpital pour les pestiférés, et quelques jours plus tard (13 mai) défense est faite aux Angevins de se rendre à Nantes.

A cette même date et sur leur demande, deux chi-

1. Cayment : mendiant.

2. L'aumônerie Fils de Prêtre était située près la rue Lyonnaise actuelle. Elle contenait vingt lits destinés aux passants pauvres (non lépreux).

rurgiens : Jullien Gendry, auteur d'un *Traicté des harquebuzades*, et Françoys Giffard sont désignés pour soigner les pestiférés, de plus on « les appoincte de bons gaiges. »

Des chaises spéciales pour le transport des malades sont également commandées. On avait commencé le pavage de plusieurs rues pour faciliter l'assainissement, les travaux sont activés et il est accordé une contribution de moitié aux habitants qui veulent bien faire paver devant leur porte.

A cette même époque se tenait à Tours un concile provincial ; la peste étant apparue, il fut aussitôt décidé de le transporter à Angers. On prit donc des mesures en conséquence et, par ordre du chapitre de l'Église d'Angers, les maisons des chanoines furent désinfectées à l'intérieur et à l'extérieur.

En juillet la peste éclate et se répand rapidement, car, le 15 de ce mois, le conseil se réunit « pour donner prompt remède au mal de contagion, qui commence à pulluler en ceste ville. »

Un emprunt est décidé ; on désigne un prévôt de santé, quatre porteurs de malades, des médecins, des chirurgiens-barbiers et des serviteurs. Il est une cause d'épidémie à laquelle on songe également et que l'on supprime autant que possible, c'est celle des filles de mauvaise vie ; il est ordonné « aux femmes qui sont au logis de la porte de Boisnet, de vider de corps et de biens. »

Le 18 juillet, les députés des paroisses, élus la

veille, se réunissent aux conseillers, à l'Hôtel de Ville, pour délibérer sur l'emplacement que l'on choisira pour le Sanitat. Ils viennent nombreux et discutent ardemment pour désigner plusieurs des leurs qui seront chargés du « reiglement de la santé » et des impositions à lever.

Pendant ce temps l'épidémie augmente et l'Hôtel-Dieu est bientôt rempli. Maître Symon Poisson, l'apothicaire, est obligé de doubler le nombre de ses aides. *Les religieux Augustins effrayés demandent à partir,* mais le conseil rejette leur demande, qu'il qualifie de « requeste inciville et contre le debvoir et office pour lequel ilz ont esté fondez et instituez au dict hôpital. » (19 août 1583.)

L'argent, les médicaments, tout va manquer pour les malades si l'on n'avise au plus vite (7 sept. 1583). Les députés des paroisses sont réunis à nouveau. Il est décidé de faire transporter à l'hôpital, les lits des aumôneries Saint-Michel et Saint-Jacques ; défense est faite aux gardiens des portes, sous peine de privation de leur charge, d'abandonner la ville ; il leur est enjoint de ne laisser entrer aucun mendiant et on leur accorde deux aides par porte pour la durée de la contagion.

Le marché est transféré au faubourg Saint-Michel et, pendant sa durée, la barrière de la porte dudit faubourg doit rester fermée. Il est fait défense « aux marchands frippiers et frippières de n'exposer draps, toilles ne habillements ».

Enfin les sommes nécessaires pour tout ce qui con-

cerne la santé publique sont votées (16 septembre).

Les magistrats de la prévôté effrayés s'en étaient allés loin de la ville, en un lieu moins dangereux pour leur santé.

Ordre leur fut donné de revenir prendre leur charge, sous peine de révocation (19 septembre). On nomme un prévôt de santé et quatre corbeaux « qui seront distinguez d'acoustrements », en plus deux médecins (à qui l'on octroie cent livres par mois), deux chirurgiens (à vingt écus) et un apothicaire « à dix escuz, oultre ses drogues, à la charge que lesd. médecin-chirurgien et appoticaire feront leur charge en personne et ne pourront habandonner la ville. »

La même défense d'ailleurs était faite aux autres médecins, chirurgiens et apothicaires.

Toutes les nuits des patrouilles parcouraient la ville pour empêcher les vols nocturnes, qui étaient devenus de plus en plus nombreux.

Le médecin attitré de l'Hôtel-Dieu, Julien Boisineux, qui y était depuis six ans, ayant donné sa démission, personne d'abord ne voulut le remplacer ; enfin le docteur François Lethielleux se présenta et fut agréé avec « les gaiges extraordinaires » de cinquante écus par mois pendant la contagion et de cent livres par an ensuite (26 sept. 1583).

Un nouveau cimetière est installé près de l'église Saint-Sauveur pour les habitants des faubourgs Saint-Michel, Bressigny, Hanneloup, et de la Madeleine. Les taxes succédant aux taxes, tous les pauvres sont « contrainctz vider la ville » et l'on cherche à utili-

ser les greniers Saint-Jean pour y loger les malades.

1584

Le vendredi 17 août 1584 toutes les juridictions cessent et le palais est fermé « pour éviter au dangier de la contagion. »

Les « corbeaux de santé » se faisaient rares, et, à chaque instant, le conseil de ville devait les remplacer, car leur travail n'était pas seulement dangereux mais en plus soumis à des peines de prison et de « pugnition corporelle » en cas de mauvais service.

Le prévôt et ses quatre corbeaux devaient, tous les jours, de cinq heures à huit heures du matin et le soir de trois à six, aller par toute la ville « afin qu'ilz soient veuz et appellez par les habitans, qui auront besoign de leurs secours ». Afin d'être reconnus, ils étaient revêtus de casaques noires portant deux croix blanches d'une largeur de trois doigts, l'une devant, l'autre derrière, et à la main une longue houssine blanche. Le prévôt marchait en tête et devait agiter constamment une petite clochette pour qu'ils fussent mieux reconnus, et crier : « Place! Place! » ou : « Tirez ! Tirez ! » Ils ne pouvaient s'approcher à une distance moindre de la largeur d'une vaste charrette de tout habitant; et les aliments leur étaient passés à l'extrémité d'une longue perche, par une porte seulement entrebaillée.

Chargés d'enlever les corps des pestiférés, ils les portaient directement au cimetière pour les enterrer à une profondeur de six pieds au moins.

Ils devaient transporter les malades à l'Hôtel-Dieu

dans les chaises qui avaient été faites pour cet usage et « le plus doulcement que faire ce pourra, sans les incommoder ».

S'il leur était formellement défendu d'exiger quoi que ce soit des habitants, il leur était permis cependant d'accepter ce qui leur était donné volontairement.

Ils devaient veiller à ce que les bourbiers et immondices fussent enlevés et, en cas de mauvaise volonté, avertir la justice. Au prévôt incombait également l'obligation de fermer les portes des maisons pestiférées avec de solides cadenas et les habitants, malades ou non, ne pouvaient avoir de vivres que par les fenêtres.

Maisons des pestiférées cadenassées à l'extérieur

C'était demander beaucoup à des gens, pour la plupart sans aveu ; aussi étaient-ils, presque tous, grossiers, insolents et voleurs.

Les cadenas mis aux portes ayant été brisés, un arrêt du 17 septembre infligea une « pugnition corporelle » et la prison de la « Haulte Chesne » aux coupables.

Un tiers de la population déjà était décédé. Le désordre était général et les habitants des faubourgs Bressigny et Hanneloup pénétraient en ville et en armes pour enterrer leurs pestiférés au cimetière Saint-Martin, au lieu du cimetière Saint-Sauveur qui leur était réservé hors les murs.

Le 13 décembre 1584 l'épidémie était terminée ; il y eut en effet, ce jour-là, une procession dans toute la ville, procession où l'on porta une image de la vierge, en argent massif, ce qui n'avait lieu qu'en signe d'al-

Procession du 13 déc. 1584

légresse, par exemple à la fin des calamités publiques (1).

Après quelques mois de répit, le fléau recommençait, et le 20 septembre 1585 le conseil de ville dut se réunir encore pour prendre de nouvelles mesures de sécurité.

En 1583 et 1584 il mourut de la peste, à Angers, plus de 9.000 personnes et, en un seul jour, le 21 août 1584, dix-sept curés du diocèse.

Le registre de l'hôpital peut nous donner une idée de l'affluence des malades. En effet en 1584-1585 on trouve sur ce livre : 62.567 journées de malades d'après le compte et seulement 45.816 d'après le contrôle. La différence 16.751 devait représenter sans doute les journées de pestiférés soignés au Sanitat (2).

En 1591 la peste revient, comme d'ailleurs à peu près chaque automne.

*
* *

En 1598 l'épidémie recommence plus sérieuse ; la rue Baudrière et le faubourg Saint-Michel sont surtout atteints. On a recours de nouveau aux mesures de salubrité : nettoyage des rues, feux de genièvre, genêts et autres bois odoriférants dans les différents quartiers, expulsion des vagabonds et des pauvres,

1. Simon Bordier, chanoine d'Angers, avait donné 100 écus d'or le 13 août 1483 pour faire cette image qui représentait la Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras, avec deux anges à genoux à ses pieds. Le tout était en argent massif.

2. C. Port. *Notice historique sur l'hôpital Saint-Jean.*

marché hors la ville, suspension de la juridiction présidiale.

Le 12 août 1598, dans une réunion à laquelle sont convoqués tous les médecins, chirurgiens et apothicaires, il fut décidé d'établir un Sanitat à la Papillaye (1) *malgré les protestations du Prieur*. Finalement on se résigna à l'installer dans la charterie et les greniers de l'Hôtel-Dieu.

De nouveaux règlements sont appliqués. Il est ordonné aux habitants, sous peine d'amende et de prison, de faire des feux et jeter de l'eau matin et soir devant leurs portes, de faire installer des lieux d'aisance dans les maisons où il n'y en a pas, défense formelle de nourrir des porcs en ville, de laisser les pauvres mendier dans les églises ou à la porte ; « sont aussy faictes deffences aux bouchers et rotisseurs préparant les bestes par eulx tuées, de souffler dedans pour les enfler. »

De même, les fripiers ne devaient mettre en vente aucune étoffe qui pouvait « aporter incommodité pour la santé des habitans. »

Le même ordre s'appliquait aux ventes par autorité de justice, mais les sergents procédant à l'exécution pouvaient « se venger sur la vesselle, pœslerie, landiers et aultres choses qui ne sont soupçonnez de recepvoir mauvais aer. »

1. Domaine avec logis situé près la route de Saint-Barthélémy, où vivaient quatre chanoines réguliers de N. D. de la Réale, ordre de saint-Augustin.

La déclaration de la maladie est déjà rendue obligatoire. En effet : «seront les médecins, chirurgiens et appoticaires, tenuz donner advis, de jour à aultre, au prévost de la dite santé, de ceux qui seront frappés de contagion, et au même instant le dit prevost se transportera es maisons des dictz malades, pour les marquer d'une croix blanche. »

Tandis que chaque nuit des patrouilles circulent dans les rues, le conseil de ville est en séance tous les jours à deux heures, « afin de pourvoir aux necessitez qui se présenteront pour la police de santé. »

Médecins, chirurgiens et apothicaires ne peuvent quitter la ville et sont tenus de « nommer aulcuns d'entre eux pour traicter lesdictz malades. »

Le service des « Corbeaux » est un peu modifié. Ils devront se rendre le jour en un point déterminé du cimetière des pauvres, pour y recevoir les ordres des médecins, chirurgiens et apothicaires et, de plus, leur fonction doit être faite la nuit de sept heures du soir jusqu'à six heures du matin. Ils sont « tenuz aller aux églizes ouïr messe tous ensemble, le plus matin que faire se pourra, sans se meller entre le peuple. »

Les médecins décidèrent en réunion qu'ils soigneraient alternativement chaque semaine les pestiférés, en attendant qu'il vienne un médecin étranger et, s'ils le jugent capable, « sera pourveu médecin desditz malades ».

Chaque jour ils devaient se réunir dans la matinée et la soirée, au cimetière de la Trinité pour être in-

formés par les chirurgiens et apothicaires des noms et demeures de ceux qui ont été atteints par le fléau. Ce fut Denis Froger, le plus ancien médecin de la Faculté d'Angers, qui commença ce service la première semaine et « après luy les aultres médecins, suivant leur rang et ordre d'ancienneté ».

Guy Chesneau est désigné comme chirurgien, Georges Vivien comme apothicaire ; un chapelier de la rue Baudrière, Michel Théard, est nommé prévôt de la santé et quatre portefaix lui servent de corbeaux. Tous prêtent serment et entrent en fonction le 14 août 1598.

Il est acheté vingt-quatre cadenas pour « faire apposer aux portes des maisons infectées de contagion ».

Sur sa demande le Principal du Collège d'Anjou est autorisé à quitter la ville avec les enfants qui lui sont confiés (17 *août*). *C'était d'ailleurs la seconde fois que le cas se présentait et que Pierre Garande emmenait ses élèves « aux champs » pour ne pas interrompre leurs études.*

Pour éviter les frais et que « les malades soient plus diligemment secouruz » il est décidé que la maîtrise sera accordée « à quatre ou cinq aspirans à la chirurgie et pharmacie, à la charge expresse de secourir de leur estat lesd. malades » (17 août).

Tandis que la ville est abandonnée par la population, l'argent vient à manquer pour soigner les pestiférés, aussi les « pères des pauvres de l'hospital (1)

1. Administrateurs nommés de l'hôpital.

Sainct-Jean » donnent leur démission ; en présence de cette situation, il fallut recourir aux taxes (3 octobre 1598), car il y avait encore « sept vingtz » pestiférés à nourrir, sans compter le personnel qui les soignait.

Il faut arriver au 15 janvier 1599 pour constater la fin de « la maladie » ; car, ce même jour, le conseil de ville décide de demander à « monsieur le révérend évesque de cette ville d'Angers, une procession générale le jour de sainct Sébastien, pour rendre grâces à Dieu de ce qu'il luy a plu apaiser son ire et révocquer ses fléaux de cette ville, naguères affligée de contagion. »

Les mendiants, étant revenus en grand nombre, sont expulsés (29 janvier 1599) par l'entremise des « *chasse gueuz* », commissaires désignés à cet effet

La peste éclate à nouveau, et à la date du 1er février 1599, plus de quarante contagieux avaient déjà été transportés à l'hôpital.

Une réunion du 20 avril constate que la contagion augmente en ville, qu'elle « est en plusieurs et divers endroictz de la ville et faulxbourgs », *et qu'il serait à désirer que les malades guéris ne puissent revenir que vingt jours après la guérison.*

LA PESTE A ANGERS DEPUIS LE XVIIe SIÈCLE

Dans le courant de l'année 1600, la peste n'était pas entièrement disparue ; c'est ainsi qu'à la date du 7 janvier, une femme meurt de « contagion » ; en octobre, c'est « un joueur d'instruments », Urbain de Campigny.

En 1602 les contagieux sont encore logés dans la charterie et les greniers de l'Hôtel-Dieu.

En 1603 on ouvre aux pestiférés la maison de la Pantière (4 juillet). Elle était réservée exclusivement aux habitants de la ville et faubourgs, et réunie à l'hôpital par un canal de 15 pieds de large, ce qui abrégeait le chemin à travers les prairies.

Le mal fut bientôt en pleine violence ; le 6 novembre mourait un compagnon chirurgien, Nicolas Prévost, peu après ce fut le tour du chirurgien René Lefèvre, tous deux victimes de leur dévouement.

Depuis six mois il n'y avait plus de marché en ville, les loups dévastaient les campagnes et la misère était horrible.

En décembre il ne restait plus à la Pantière que quatorze malades, dont six étaient convalescents.

En février 1604 il n'en restait plus que deux et, le 20 du même mois, le Sanitat était fermé.

Lorsqu'en 1605 l'épidémie recommença, la Pantière rouvrit ses portes, mais avec un personnel des plus réduits : un chirurgien, un concierge, un cuisinier, retenus seulement pour quinze jours et au service exclusif des pestiférés qui pouvaient payer.

L'argent manquait, aussi tous les malades pauvres avaient été renvoyés (30 décembre 1605).

En 1605 et 1606 la peste continue et le Sanitat est envahi « par les malades de contagion et flux de sang » (25 octobre 1607).

Pour comble de malheur, il y eut disette complète de récolte.

En 1605-1606 il y eut 7.279 journées de pestiférés à la Pantière ;

En 1606-1607 il n'y en avait plus que 3.062.

*
* *

A l'automne 1625 l'épidémie régnait dans les campagnes, aussi le Présidial suspendit ses séances, de peur que l'épidémie ne fût apportée par les paysans venant en ville ; cela ne l'empêcha pas d'éclater au faubourg Saint-Michel en février 1626 et vingt-trois décès en quelques jours effrayèrent la population, qui barricada les rues avec des tonneaux pleins de terre pour isoler les contagieux.

La Pantière fut ouverte aussitôt et le chirurgien René Marc (dit Lagarde) y meurt en fonction quelques semaines après. Il est donné par la ville une somme de 200 livres à sa veuve et aux six enfants qu'il laissait, et en plus le droit pour l'aîné de passer gratuitement sa maîtrise. Ce sont les serviteurs (1) de Lagarde qui le remplacent.

Le service médical était quelque peu simplifié, les médecins ne faisaient aucune visite au Sanitat, se contentant d'indiquer le traitement d'après les « mémoires envoyez par le chirurgien ».

Aussi, lorsque le Dr François Ruellan offrit de soigner en personne les malades, moyennant cent quarante livres par mois, sa proposition fut aussitôt acceptée (8 mai).

Les Récollets se dévouèrent également, huit d'entre eux furent atteints du mal et six en moururent.

Après avoir essayé d'utiliser une cinquantaine de huttes construites pour l'isolement des malades, on dut prendre, au mois d'août, la Papillaye et la Maison-Blanche, pour loger tous les *contagiés*, car le Sanitat était plein. Bientôt l'hôpital fut envahi aussi et l'on dut rouvrir la charterie et les greniers Saint-Jean.

Le chirurgien Antoine Poignand est atteint et meurt; Renou le remplace (10 juillet) et la contagion augmente toujours.

Les chiens et les loups viennent dévorer les cada-

1. Antoine Poignand et François Dupré.

vres, qui sont à peine enterrés, et l'on doit armer le Récollet du Sanitat pour empêcher ces animaux de dévaster le cimetière.

L'entrée de la ville est interdite aux habitants des communes voisines *contagiées*, les religieux mendiants sont priés de quitter la ville, les boutiques des fripiers fermées et l'on fait venir de Nantes pour désinfecter les maisons et les pestiférés, deux « déhaireux », Brossier et Sancier.

Les pestiférés convalescents, qui sortaient en ville sans une baguette blanche à la main, étaient chassés à coups de pierre. Tous les soirs de grands feux étaient allumés sur les [redacted] places et les rues étaient arrosées trois fois par semaine.

Les enterrements ne se faisaient plus que de minuit à deux heures du matin ; on pourchassait et attachait à des carcans placés sur le chemin ceux qui se présentaient au Sanitat sans un billet du maire.

Certains quartiers étaient plus éprouvés, par exemple la rue Saint-Nicolas et celle de l'Aiguillerie ; dans cette dernière il mourut plus de cinquante personnes. On ne voyait dans les rues que corbeaux de santé ou malades, tandis que les pillards que rien n'arrêtait, se livraient à toutes sortes d'excès.

Pendant ce temps un récollet, le P. Pierre-Joseph se multipliait, aussi le conseil de ville le pria de prendre « la Superintendance du Sanitat » « ne pouvant cette charge estre donnée à un autre plus zellé et capable que luy ». Il avait autorité même sur les chirurgiens, ce qui n'était peut-être pas très abusif

si l'on considère que de nombreuses plaintes étaient portées contre eux, car ils profitaient de leur situation pour extorquer de l'argent aux malades.

La maladie n'ayant plus les mêmes apparences, le chirurgien Renou demanda l'assistance d'un médecin pour soigner les contagieux dont l'affection n'est plus de son art, dit-il, car : « Au lieu de tumeurs, bosses et charbons, c'étaient de grandes fiebvres pestilentielles, avec flux de sanc et mal de cœur, assoupissement et douleur aux enjoinctures, qui font mourir promptement les malades, lesquels se trouvent couvertz de taches noires, rouges, bleues et d'autres couleurs. »

En août il y avait 450 malades, 800 à 900 au mois d'octobre ; le mal commença à diminuer en novembre, mais persista jusqu'en juin 1627 pour disparaître en juillet.

La Papillaye fut fermée, les déhaireux partirent et l'Hôtel-Dieu désinfecté de fond en comble.

Il y eut 8.000 malades et 6.000 moururent dont 1.063 au Sanitat. Les dépenses dépassèrent 100.000 livres.

Ce n'est qu'à partir de cette époque que la visite du médecin de l'hôpital devient quotidienne ; ce grand mal eut donc pour conséquence une notable amélioration.

*
* *

En août 1628, plusieurs cas de peste sont constatés rue Baudrière, place Neuve, et Hyérôme Bazourdy,

chirurgien, est affecté au service des malades. Il est fait des quêtes publiques pour le linge de l'hôpital et on remet en vigueur les prescriptions antérieures.

En 1629 c'est la rue Chaferonnière qui est atteinte et le Sanitat est ouvert mais pour peu de temps, avec le chirurgien René Aubry.

Une ordonnance de François-Lanier Davy (1), lieutenant général à Angers, interdit aux habitants de la ville, sous peine de cent livres d'amende, de se rendre dans les paroisses atteintes de la peste et en particulier celles de Chavagnes-les-Eaux, Martigné-Briand, Gannord et Thouarie.

Malgré cette défense, un soldat qui était allé dans ces régions, en revint avec la peste et en mourut. Neuf autres soldats atteints également eurent le même sort.

Le gouverneur eut alors recours à un procédé qu'Ambroise Paré signale comme ayant été employé à Tournai : pour chasser la contagion il fit tirer chaque jour à différentes reprises de nombreux coups de canon (novembre 1629) ; cela n'empêcha pas naturellement la maladie de continuer son œuvre. Raoul Legrand, chirurgien du Sanitat, en meurt, et est remplacé par Mathieu Blouin. Pour comble de malheur la famine était générale et ce nouveau fléau augmentait la détresse publique.

*
* *

1. Nommé lieutenant général le 22 mai 1604, fut député aux états généraux de 1614 et maire (1619-1622). Mourut à Angers le 20 juin 1639, âgée de 65 ans.

En février 1631, la peste reparaît rue Saint-Laud, le Sanitat est rouvert, Isaac Pelisson en est nommé chirurgien puis est remplacé par François Dupré ; mais la maladie n'avait pas complètement abattu les malades car ils s'insurgent, tuent le maire et un prêtre de l'établissement.

L'épidémie augmentant, il fallut installer les convalescents à la Maison-Blanche.

Enfin, en décembre 1631, tout semble terminé et l'on donne à François Dupré, avec le diplôme de maîtrise, un certificat qui confirme ses excellents services.

En juin 1632, puis en 1636, il y a encore « contagion ». Cette fois c'est la rue de la Jaille qui est la première atteinte et les malades sont transportés à l'aumônerie Fils de Prestre.

En 1637 le chirurgien et le P. Récollet du Sanitat sont encore isolés à la tour Guillou.

Mais il faut arriver à 1646 pour retrouver l'épidémie. Elle ne dura pas longtemps et cette même année fut faite une procession générale pour fêter son départ.

C'était une coutume des siècles précédents, car aux XIVe et XVe siècles les habitants allaient, pour la même cause, en procession à la chapelle Saint-Sébastien (en Bressigny) ; au XVIIe siècle, les pèlerinages avaient lieu généralement à l'église de Contenay-Épi-

nard ; par exception la procession de 1646 se rendit de la cathédrale à l'église des Cordeliers.

En 1703 la peste était encore à Angers et *un arrêté du* 30 *septembre ordonnait à ceux qui avaient été atteintsde la « contagion » d'aller passer quarante jours à la campagne après leur guérison.* Il leur était défendu de revenir en ville avant, sous peine de cent livres d'amende au profit des pauvres du Sanitat.

Aussi, à la nouvelle de la peste de Marseille de 1720, les Angevins s'inquiétèrent. Tous les privilèges furent suspendus et les portes surveillées.

La porte Toussaint fut confiée au clergé, celle de Saint-Blaise, ou Grandet, aux officiers de la sénéchaussée et du siège présidial, celle de Saint-Michel était gardée par le corps de ville et la milice bourgeoise, les autres portes et chaînes par les gentilshommes, avocats, etc.

Elles devaient être fermées la nuit et les clefs portées chez l'un des gardiens, excepté celle par laquelle arrivaient les messagers du roi.

Deux médecins furent désignés pour inspecter les apothicaires et droguistes, afin de savoir s'ils étaient suffisamment pourvus de médicaments pour combattre la contagion.

L'entrée était interdite aux marchandises de provenance suspecte.

Fort heureusement on en fut quitte pour la peur

et Angers fut épargné par le fléau ; aussi en apprenant la fin de la peste de Marseille il y eut *Te Deum* et feux de joie (28 février 1723).

Pour la dernière fois ce nom redouté de peste était inscrit sur les registres de l'Hôtel de Ville.

?

Ne pas confondre la peste avec l'épidémie de Typhus qui suivit la guerre de Vendée.

LE « TRAITÉ » DE RENÉ GENDRY

Un chirurgien angevin, René Gendry (1), nous a laissé, sur la peste de 1625, un *Traité* (2) qui nous renseigne sur les idées de l'époque au sujet de l'épidémie et sur son traitement. L'ouvrage fut imprimé en 1631 et, dans sa préface, l'auteur nous dit : Il y a cinq ans que je m'adventuray de composer ce petit traicté touchant la maladie contagieuse qui avait régné à Angers en l'année 1626. »

*
* *

« Peste, dit-il, est une fiebvre épidémique et contagieuse, excitée de l'air vénéneux par putréfaction ès esprits, et humeurs ou substance du cœur causant bubons, carboucles ou exantesmes. »

« Il y a certains tempéraments d'hommes que l'air pestiféré ne peut ruiner, quoiqu'ils ne se préservent par aucun artifice », mais « les corps foibles en géné-

1. René Gendry, dont une succincte biographie a été donnée au début, était le fils du chirurgien Julien Gendry qui se signala pendant la peste de 1583.

2. *Traicté de peste.* Blibliothèque d'Angers, S., 2813

ral sont facilement et des premiers infectez de l'air mauvais. »

Le mal lui semble héréditaire, et « tous les consanguins » se le transmettent.

« Cette fiebvre se communique par le moyen de l'air que les animaux respirent ou transpirent. »

« Les effets de ce mal paroissent selon la force ou foiblesse de chacunes des parties principales du corps humain, ce qui rend les remèdes différents. » Tandis que les uns sont réfractaires par nature, d'autres s'en défendent par « préservatifs ».

Les *Causes de la Peste* se divisent, dit-il, en internes et externes.

Les causes externes sont « toutes choses qui ont puissance d'infecter l'air et de le rendre contagieux, comme eaux crouppiées et puantes charognes de bestes mortes, naissances de plusieurs animaux immundes, impropreté et saleté des villes mal nettoyées, vapeurs puantes et sulphureuses, dérèglements de saisons et tout ce qui est habille à corrompre l'air. »

La cause externe est « avec moyen ou sans moyen ».

« La première vient de toutes choses qui peuvent corrompre l'air. »

« La seconde, c'est ce même air qui nous environne. »

Les causes internes « sont en nous mesmes, ou comme choses nous disposant à recevoir le mal, ou le procurant de soy mesme, comme la rétention de quelques excréments. »

Elles se divisent en trois :

« L'une est comme nous disposante à recevoir le mal ;

« La seconde est comme née avec nous ;

« La troisième est comme cause acquise depuis notre naissance, par le mauvais régime de vivre. »

*
* *

Les *signes de la peste* se reconnaissent aux « saisons déréglées, chaudes et humides, durant lesquelles aura toujours soufflé le vent de Midy » ; et en plus si l'on voit : « oyseaux tombant morts par les champs », et « quantité de moucherons, chenilles et autres animaux imparfaits » et encore « Famine et cherté des vivres, car en ces temps, la plus grande partie des hommes sont mal nourriz ».

On peut savoir ce que sera la peste. Lorsqu'elle existe « pendant les saisons chaudes et humides » elle est d'autant plus grave, tandis que l'hiver la supprime ou à peu près.

Le diagnostic du début est difficile, car le mal est « si prompt » qu'on ne peut dire « si c'est la peste, ny si elle sera garissable ou non » d'où nécessité de considérer la nature du malade, ses actions, sa santé physique et ses excréments.

Lorsque les accidents cérébraux cessent le troisième ou quatrième jour et que le malade repose sans assoupissement, il y a chance de salut ; s'ils persévèrent, la mort est probable.

Une sorte de tremblement précède presque toujours la peste, et les malades qui ne sentent pas leurs douleurs provenant de tumeurs ou charbon sont en danger de mort; de même si la respiration est « courte et prompte » et le pouls faible.

Les vomissements qui soulagent les malades constituent un signe favorable ; les sanguins, bien qu'attrapant facilement la contagion, se guérissent rapidement.

Si la couleur du visage est « plombée ou jaunastre, le nez aigu, les yeux enfoncez, les temples retirées et les aureilles renversées » la mort est proche et aussi lorsque les déjections fatiguent et que les vomissements sont verdâtres et liquides.

*
* *

Quel est donc le meilleur moyen de *se préserver de la peste ?*

« *Fuir tost, bien loing, et s'en revenir tard* », mais si l'on doit rester dans un foyer d'épidémie « *corriger l'air et fortifier le corps* ». Ce qu'il y a de plus à craindre pour la corruption de l'air, c'est la chaleur et l'humidité. Il faut donc purifier l'air, ce qu'on obtient par « fumées et exhalaisons ».

Le vinaigre est le « vray antidote contre l'air pestiféré » d'où nécessité de se munir » de vinaigre fort et généreux, où auront esté infuzez la racine d'angélique, l'absinthe, la rüe et le scordium » pendant quinze jours, le tout mis dans « un vaisseau de

voirre, bouché et exposé à l'ardeur du soleil sur le sable. »

Pour l'employer, faire chauffer des « pierres de moulin assez grosses », les placer dans les salles basses de la maison, et verser dessus le liquide précédent dont les vapeurs se répandent partout.

Dehors, le soir, faire des feux de « genêts, genèvres, romarin et de tous bois odorants. »

De plus veiller à la « propreté et netteté de toutes choses extérieures, fuir le vent du Midy et luy clorre les portes. » Ne pas communiquer avec ceux qui soignent les pestiférés ni se servir de ce qu'ils ont employé.

Pour fortifier le corps, suivre Galien « qui approuve e bol et la terre sigillée » en y ajoutant des aromates.

*
* *

Ces remèdes doivent être présentés différemment suivant la partie du corps. Ainsi, pour *aspirer* on peut faire usage de vinaigre, eau de roses, camphre, citron.

Notre auteur recommande la formule suivante :

Prendre : 1/2 livre eau de roses ;
1/2 livre vinaigre ;

dans lesquels on fait dissoudre :

1 scrupule ou 2 de *camphre ;*
1 dragme girofle concassé :
1/2 écorce sèche de citron ;
10 à 12 grains de musc

qu'on fait infuser sur les cendres chaudes.

En imprégner une éponge que l'on porte sur soi pour pouvoir fréquemment la sentir.

Dans la *chambre à coucher* « faire cassolettes » avec du marc, en y ajoutant des « pelures de pommes de courpendu ou roynette avec un peu de vin bien odorant ».

Pour la *poitrine* placer sur le cœur un épithème dont voici une formule :

Eau de citron sèche. Bois d'aloès. Santal citrin. Mélisse. *Camphre.* Safran. Girofle. Musc. Ambre.	Faire une poudre pour diviser en sachets d'écarlate, accommodés avec du coton musqué et piquer « par carreaux les plus légers que l'on peut ». Un tel sachet devait avoir six doigts au carré.

Pour le *foie,* on le préserve par les aliments et pour cela on doit employer l'opiat suivant :

Thériaque. Mithridate. Conserves de violes. Conserves de roses ou de Buglosse.	ââ. parties égales.

En prendre le matin, une heure avant de manger, la grosseur d'une noisette ; puis un doigt de vin pur et « une cuillerée de l'eau thériacale suivante et de notre remède ».

On prend un vieux coq, que l'on plume vivant, on lui enlève les viscères « cœur et poumons exceptez », et on lui remplit le corps de parties égales de :

Girofles. Dictame. Cornes de cerf râpées. Safran. Zédoaire. Angélique.	Que l'on pulvérise et enferme dans le corps dudit coq.

Prendre alors 5 à 6 pintes de malvoisie et y faire dissoudre :

1 once ou 10 dragmes de thériaque ;

2 dragmes de chacune des confections hyacinthe et alkermès

et le tout est mis en un alambic de verre bien luté.

Distiller au bain-marie après avoir laissé fermenter et digérer au soleil ou sur les cendres chaudes pendant huit jours.

Ce traitement ne doit être suivi que deux ou trois fois par semaine de peur d'irriter l'estomac.

Du pain salé, du beurre salé et un doigt de vin sont également très bons.

*
* *

Ne jamais sortir le matin à jeun et se livrer à un exercice modéré avant le déjeuner. *Avoir toujours le ventre libre* : pour cela prendre une fois par semaine des pilules de Rufus (1) à la dose d'un dragme en ayant soin d'avaler, une heure après, un bouillon de plantes laxatives. Ceux qui « ont le ventre paresseux » doivent prendre des clystères et les pléthoriques se faire saigner.

« S'il y a réplétion d'humeurs vitreuses et de mauvaises qualitez », mettre des cautères aux bras et aux jambes.

(1) Aloès - - - - - 20 gram
Myrrhe - - - - 10
Safran - - - 5
Sp. d'Absinthe - - q. s.
f. pil. de 20 centigr.
5 à 10 comme toni-purgatives

*
* *

Nous arrivons maintenant à la *Cure de la Peste*. Le remède « ne peut estre purgatif ou vomitif, n'y apéritif, car il n'evacuerait que certaines parties, il faut qu'il soit sudorifique. » Le traitement est interne et externe.

On donne en bols la thériaque et le mithridate, on fait des breuvages de squine, de chardon béni et de baies de genièvre.

Pour l'extérieur, exercice modéré et frictionner avec des onguents tels que ceux de Mars, d'aunée ou de guimauve.

Avant de faire suer les malades, leur administrer un clystère « composé d'une décoction de maulves, feilles de violes, feilles et fleurs de scordeum vertes ou sèches dans laquelle sera dissous l'electuère, triphera, persica, un peu de sel, le miel violat et l'huile de scorpion » et attendre que le repas soit fini depuis quatre heures au moins.

*
* *

Pour « *penser les pestiférés* » il faut d'abord purifier l'air de la chambre destinée au malade, puis le malade lui même. C'était la fonction des « déhaireux » dont nous avons parlé précédemment.

« On rendra l'air pur par parfums de vinaigre rozat et de luy seul durant les grandes chaleurs, mais ès autrès saisons il y faut adiouster la rhüe, l'angé-

lique, l'iriz, le scordeum et l'absinthe » ; alors verser ce liquide sur « deux caillouz ou deux pierres de meulle de moulin toutes rougies au feu » et avoir bien soin de tenir les portes et les fenêtres closes pendant une demie heure.

« Alors ouvrir pour laisser les vapeurs s'échapper et faire du feu. Refermer portes et fenêtres, arroser les murs et toutes les parois avec de l'eau de roses et du vinaigre, tandis que près du lit, on place « une ou deux cazolettes dont les vapeurs sont suaves et plaisantes au sentiment du malade. »

Puis le malade entre, revêtu d'une chemise qu'il vient de prendre et « marche cent ou six vingts pas en se promenant par la chambre bien close et bien eschauffée », quitte sa chemise pour que le chirurgien puisse le frotter « par tout le corps avec linges mollets et eschauffez, jusques à ce que la peau rougisse partout. »

« L'oindre ensuite tout entier et douccement, en exceptant la tête, avec l'onguent suivant qui « ouvre les pores de la peau » :

2 onces de chacun des onguents de Althæa, Martiatum et Aragon ;

3 onces de chacun de Mithridat, thériacque la plus vieille ;

1 once de chacun d'huile de genièvre et de scorpion ;

3 onces de thérébentine ;

4 jaunes d'œufs durs ;

6 grains de musque, et autant d'ambre. »

Mélanger le tout dans un mortier, pendant trois heures.

Pour favoriser l'action de ce traitement, envelopper le malade de linges chauds, le mettre au lit et faire prendre 4 à 5 onces de la préparation suivante :

« 1 once 1/2 d'esquine ;

« 2 dragmes de chacun de zedouart, rac. angélique, de feuilles de dictame vray, de scordeum, de cynamome vray, des racines de tormentille. »

Contuser ces substances et les faire infuser dans un litre d'eaux distillées « de chardon benist, de vinette des prez, de pimprenelle et de scabieuse », et cela pendant douze heures, sur des cendres chaudes dans un vaisseau de verre bien couvert. Faire bouillir jusqu'à réduction d'un quart. Passer.

Dans chaque prise de ce remède, dissoudre :

1 scrupule 1/2 de thériaque et autant de mithridate.

En cas de vomissement du malade, redonner une seconde dose, ou :

Un bol de thériaque avec confection d'alkermès jusqu'au poids de 3 dragmes chacun.

On réchauffe le patient avec des bouteilles de terre, plates, et remplies d'une décoction faite avec 4 litres d'eau et des feuilles de rüe, sauge, marjolaine, absinthe et laurier.

Le malade doit être bien couvert de façon à pouvoir le faire transpirer, mais en évitant qu'il ne s'endorme.

Lui rafraîchir la face avec un grand linge mouillé

de parties égales de vinaigre et d'eau de roses ou avec un rameau de frêne ; en plus *il « doit estre resiouy et entretenu de paroles plaisantes et approchantes de ce qu'il luy plaist le plus »*.

Lorsque la transpiration dure depuis deux heures, essuyer le malade avec soin, le mettre dans des draps secs, en le couvrant modérément.

« Si la saison est en esté, faut ouvrir les portes ou fenestres vers le septentrion et joncher la chambre de branchettes de saules, de feilles de vigne, de branchettes de fresne, de rozes et de violes selon l'occasion. »

Puis après une heure de repos, « changer de chambre et de lit parfumez comme les précédents. »

On donne alors au malade un consommé, auquel on ajoutera :

6 grains de « bezouard » et autant de « coral préparé » avec un peu de safran.

*
* *

La boisson sera de l'hydromel ou une tisane faite avec de l'orge et de la racine de « vinette » en ayant soin d'ajouter à chaque verre et en laissant « tomber de hault » une cuillerée de « sirop aceteux, ou de limons ».

S'il y a peu ou point de fièvre, on peut donner une petite quantité de vin avec de l'eau ou de la tisane.

La nourriture doit être modérée, mais sans diète,

viandes rôties ou bouillies (poulets, chapons, oiseaux des bois, moutons) avec des sauces faites avec du vinaigre, de l'orange et toujours du citron.

Pour que le malade puisse dormir la nuit, supprimer toute lumière, verser de l'eau d'un vase dans un autre, jouer de quelques instruments, l'empêcher de parler et si cela ne suffit pas, « il faut venir aux remèdes somnifères », c'est-à-dire « aux horges mundez cuits, avec la semence de pavot, au diacodium au juleps fait d'eau laictue, de pourpied, demi-scrupule de bol fin et autant de coral dissous dans les dictes eaux ». Mélanger avec demi-once de sirop de pavot.

Donner à respirer des petits morceaux d'éponge imbibée d'eau de pavot et de camphre, à laquelle on ajoute :

3 grains de musc et 5 ou 6 grains d'opium.

Si le lendemain la douleur et la fièvre persistent, il faut saigner du côté douloureux ; alors les tumeurs et les charbons disparaissent généralement. S'il n'en était pas ainsi, le chirurgien doit « réitérer ces remèdes, jusques à ce qu'il aye veu une sueur ou autre excrétion qui finisse le mal, ou un grand avancement des tumeurs ou charbons à suppuration. »

Souvent tout se termine par la sueur, et la fièvre cesse, ou bien il arrive « des flux de sang, des vomissements, des flux de ventre, des rots et des esternüements », et pendant ce temps il faut se contenter de

fortifier le malade par une bonne nourriture en y ajoutant « quelques antidotes, pour augmenter les forces de nature ».

Combattre les diarrhées excessives et les vomissements, en faisant prendre :

1/2 scrupule de terre sigillée ;
1/2 scrupule de dictame vrai ;
1/2 scrupule de confection d'hyacinthe ;
1/2 scrupule de thériaque
que l'on incorpore avec le sirop de coings.

Si le délire survient, raser la tête du malade, puis la fomenter avec :

Lait.
Huile rosat. } ââ. parties égales.
Huile de scorpions.

Que l'on mélange et verse un peu plus que tiède « d'en hault sur le sommet de la teste » et cela pendant sept à huit minutes, « passant légèrement la main par-dessus » et alors « fendre un poulet ou pigeonneau » par la moitié et l'appliquer sur le haut de la tête, « tout chaud et encore vivant, deux ou trois l'un après l'autre et un quart d'heure chacun, et sans intervalle. »

Pendant ce temps le chirurgien doit avoir dans la bouche « du girofle ou de la racine d'angélique, ou quelque dragée cordialle et aromatizée » sans oublier les autres précautions déjà indiquées.

*
* *

Nous allons maintenant nous occuper de la *Bosse Bubon* ou *Tumeur*.

Le bubon de la peste produit à la fois de la douleur et de la fièvre. Il renferme une « matière vénéneuse et contagieuse. »

Il se produit parfois derrière l'oreille, d'autres fois sous l'aisselle ou dans l'aîne.

Il s'accompagne de « fluxion sanguine, bilieuse, pituiteuse ou mélancholicque ».

La fièvre et la douleur peuvent passer inaperçues. Généralement on voit au-dessous du bubon « pestilentieux » « quelque charbon ou pustule mauvaise », et plus il se produit en temps d'épidémie et « vient toujours au plus bas lieu de l'émonctuose », ce qui permet de le distinguer du bubon vénérien.

Si le bubon précède la fièvre ou se développe rapidement, rougit et s'amollit sans être volumineux il est curable, car il suppure et la fièvre cesse.

Celui qui durcit et noircit, restant dans le même état, est mortel. De même celui qui disparaît sans suppurer, à moins qu'il n'y ait « une notable excrétion comme sueur, vomissement, etc... »

Le bubon situé derrière l'oreille est plus dangereux que celui de l'aisselle et celui-ci que celui de l'aîne. Il doit être traité par « remèdes astractifs et mollients ». Il est préférable d'employer des émollients en fomentations, des huiles, des cataplasmes.

Tout d'abord on emploie la fomentation faite avec une décoction de mauve, guimauve, séneçon, semences de lin, oignons de lis et feuilles de violettes.

Pour l'appliquer, on imbibe une éponge avec ce liquide à moitié chaud et que l'on réchauffe quand il est refroidi.

Ensuite, oindre le bubon et le tour du bubon avec de l'huile de scorpions et de lis à parties égales. Puis étendre, sur une étoupe plus large que le mal, un cataplasme, ainsi préparé :

Oignons de lis. Feuilles de mauve. Vinette. Un peu de feuilles de rue. Semences de lin.	Faire bouillir le tout avec moitié eau et autant de vieil axonge, jusqu'à cuisson et mélange parfaits, l'eau étant entièrement évaporée.

Ajouter alors la quatrième partie de basilicum et autant de jaunes d'œufs, en agitant constamment jusqu'à refroidissement, et à la fin safran et vieille thériaque.

Ce remède s'applique toujours chaud et est changé trois à quatre fois par jour, après fomentations et onctions.

Le bubon a ses quatre temps comme les autres tumeurs, mais ses remèdes sont différents, car il faut absolument « l'attirer et le ramollir en mûrissant la matière qui le cause ».

L'ouvrir dès qu'il commence à suppurer en se servant du cautère actuel, et si le malade n'en veut pas, du cautère potentiel, plutôt que du bistouri ; de plus le laisser ouvert très longtemps.

Si le bubon se refermait, lier la cuisse ou le bras

au-dessous du bubon, ou encore appliquer un vésicatoire à base de cantharide et d'euphorbe à trois ou quatre travers de doigt au-dessous de la tumeur.

*
* *

Un autre accident de la peste est le *charbon*, « pustulle mauvaise et douloureuse faicte d'une humeur de qualité vénéneuse et contagieuse ». Il y en a deux espèces :

L'un tient de la bosse ou tumeur ;

L'autre du genre des ulcères.

Dans les deux cas, ils se produisent « en la glande proche du charbon, avec fiebvre, douleur, engourdissement, pesanteur de la partie où il est ».

La première espèce de charbon se tuméfie, suppure et produit une escarre molle et blanchâtre ; on doit la traiter dès le début comme un ulcère de mauvaise nature.

La deuxième espèce reste petite, dure et noire et est plus dangereuse que la précédente. Elle doit être cautérisée avec « cautère actuel ou potentiel », ou avec huile bouillante, eau forte, cire ou térébenthine enflammée. On fait alors tomber l'escarre avec onguent « remollients et suppuratifs comme le basilicon, les jaunes d'œufs, l'huile de liz et de scorpions meslés ensemble ».

Et le reste du traitement est le même que celui des ulcères.

Si les charbons suppurent, se ramollissent et que

la fièvre cesse, c'est un bon signe ; s'ils sont secs : mauvais pronostic.

*
* *

Tel est, en résumé, le traité de René Gendry, qui fut non seulement l'exposé de ses idées et observations particulières, mais évidemment aussi de celles de son père, l'ancien chirurgien du Sanitat.

CONCLUSIONS

I. — La ville d'Angers fut atteinte par la plupart des épidémies de peste qui ravagèrent la France.

II. — De tous temps cette maladie y fut considérée comme contagieuse et il semble que l'on ait reconnu la transmission de ce fléau par le porc.

III. — Avec la disparition des guerres et de la famine, puis avec les progrès de l'hygiène, les épidémies devinrent peu à peu plus rares et moins meurtrières.

De 1650 à 1680 tout un quartier d'Angers, le quartier Boisnet, qui était un véritable marécage est assaini.

En 1693 on construit des quais qui empêchent les eaux de submerger les quartiers bas de la ville comme elles le faisaient précédemment ; enfin les pestiférés convalescents sont éloignés des autres habitants ; aussi, à partir de 1703, la peste n'est plus signalée dans la cité.

IV. — La contagion par les convalescents avait dû être constatée, car au XVIIe siècle on obligeait les malades en voie de guérison à s'isoler pendant vingt jours d'abord, quarante jours ensuite.

Les examens bactériologiques du sang et de l'urine des pestiférés ont permis d'y constater la présence du bacille de Yersin pendant la convalescence, et, par suite, confirment l'utilité des mesures prises par le conseil de la ville d'Angers.

BIBLIOGRAPHIE

Ambroise Paré. — La peste.

Dr L. Archambault. — La peste.

Archives de la ville d'Angers. (Registre des conclusions, principalement BB).

Blordier-Langlois. — Angers et le département de Maine-et-Loire.

J.-F. Bodin. — Recherches historiques sur la ville d'Angers et ses monuments.

Dr Bourges. — La peste.

Bruneau de Tartifume. — Philandinopolis.

Dr Couronbacalis. — Étude sur la peste bubonique.

Dupouy. — Le moyen âge médical.

René Gendry. — Traité de peste.

Godard-Faultrier. — L'Anjou et ses monuments.

Grégoire de Tours. — Histoire des Français.

Guilbert. — Histoire des villes de France (tome III).

J. Hiret. — Des antiquités d'Anjou.

Hucheloup. — Notes manuscrites.

André Joubert. — Misères de l'Anjou.

Journal d'un bedeau de l'Université d'Angers (tome III) publié dans la *Revue anglo-normande.*

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers (1858).

Dr P. Ménière. — Gazette médicale de Paris (1861).

Dr Netter. — La peste et son microbe.

Péan de la Tuilerie. — Description de la ville d'Angers.
Pièces historiques sur la peste de Marseille (1720), sans nom d'éditeur.
C. Port. — Dictionnaire historique de Maine-et-Loire.
— Notice historique sur l'Hôtel-Dieu.
Em. Rebonis. — Étude historique sur la peste.
Répertoire archéologique de l'Anjou (1860).
Revue d'Anjou (1854).
A. de Soland. — Bulletin historique et monumental de l'Anjou.
Thévenin. — Journal d'un bourgeois d'Angers.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Avant-propos	7
Introduction	9
Histoire générale	12
La peste à Angers du ve au xve siècle	16
La peste à Angers du xve au xviie siècle	21
La peste à Angers depuis le xviie siècle	39
Le traité de René Gendry	48
Conclusions	65
Bibliographie	67

A. MALOINE, éditeur, 25-27, rue de l'École de Médecine, Paris.

Monument Pautmier – ? p. 21 Note.

Déhaiseur. Venu de Nantes p. 42. ? Déhaiseur.

Déhait = maladie (Vieux m).

Imprimerie spéciale de la Librairie A. MALOINE